

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE L'ESSONNE
(AD PEP 91)**

Siège : Inspection académique – Boulevard de France
91012 EVRY CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE 2012

CREA

Cabinet ROUSSEL & Associés

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

a member of PrimeGlobal

37, avenue de Friedland
75008 PARIS

Aux Membres de l'Association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Essonne (AD PEP 91), tels qu'ils sont joints au présent rapport et qui intègrent les comptes du siège proprement dit, ceux du secteur non conventionné ainsi que ceux du secteur conventionné (direction générale et établissements médico-sociaux qui lui sont rattachés),
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre vérification des éléments comptabilisés, nous nous sommes notamment assurés de la réalité de l'attribution des subventions constatées parmi les produits d'exploitation de l'exercice et de la conformité de leur utilisation eu égard à leur objet.

Au titre de celles-ci, nous avons, entre autres, fait porter nos travaux sur le processus d'enregistrement comptable du financement des Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS), assuré par le Ministère de l'Education Nationale selon des modalités propres au calendrier scolaire. Nous avons vérifié que le rattachement à l'exercice des produits encaissés ou attendus à ce titre était en cohérence avec l'utilisation des services déployés par les intéressés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

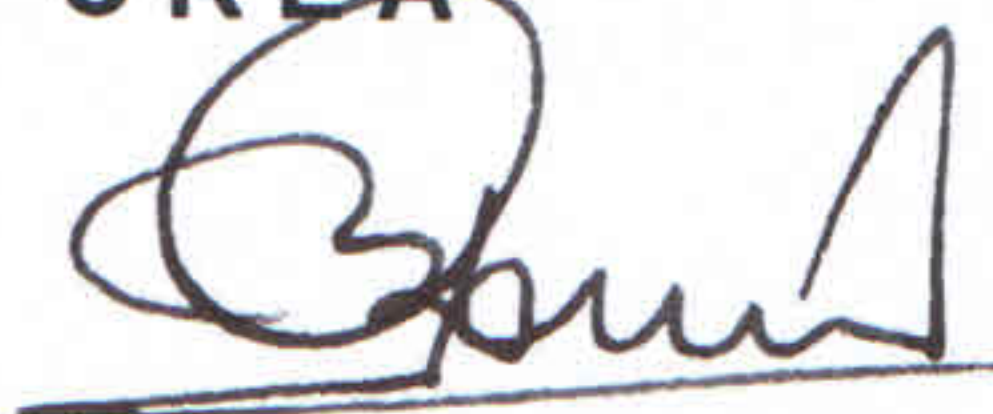
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les documents adressés aux Membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 30 AVRIL 2013.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

CREA



Bernard ROUSSEL

BILAN 2012 de l'AD PEP 91

ACTIF	BRUT	AMORT. OU PROV.	NET AU 31/12/2012	NET AU 31/12/2011	PASSIF	AU 31/12/2012	AU 31/12/2011
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					FONDS PROPRES		
Logiciels	62 941,52	60 792,56	2 148,96	2 890,31	Fonds associatifs sans droit de reprise	61 646,75	61 646,75
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					Report à nouveau	88 643,42	173 164,77
Terrains	11 738,57	0,00	11 738,57	11 738,57	Réserves	500 000,00	300 000,00
Bâtiments et A.A.I.	437 574,87	229 667,78	207 907,09	239 747,94	Résultats propres de l'exercice	118 618,92	124 278,65
Matériels d'exploitation	468 116,80	398 490,70	69 626,10	69 513,82	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Installations et agencements	680 365,52	402 740,15	277 625,37	276 916,67	Fonds associatifs avec droit de reprise	22 358,42	22 358,42
Matériel de transport	580 255,31	461 567,89	118 687,42	115 644,11	Réserves (SMS)	1 185 626,03	1 117 996,01
Mat. de bureau et informatique, mobilier	798 293,85	710 489,59	87 804,26	97 623,61	Subventions d'investissement	205 134,51	232 805,93
Avances versées sur immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	Dépenses inopposables aux financeurs	-687 678,43	-731 248,92
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					Report à nouveau ss contrôle des tiers financeurs	313 693,97	-193 343,29
Prêts construction	12 193,70	0,00	12 193,70	12 193,70	Résultats sous contrôle des tiers financeurs	347 487,68	609 437,77
Autres immobilisations financières	23 975,54	0,00	23 975,54	20 154,32	Différences sur réalisation d'actifs	129 675,78	138 342,54
TOTAL I	3 075 455,68	2 263 748,67	811 707,01	846 423,05	TOTAL I	2 285 207,05	1 855 438,63
ACTIF CIRCULANT					PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Créances usagers	1 548 885,35	7 866,00	1 541 019,35	1 252 835,43		739 636,35	604 404,09
Autres créances de fonctionnement	150 502,84	0,00	150 502,84	120 078,69	FONDS DEDIES	739 636,35	604 404,09
Placements	0,00	0,00	0,00	0,00	Engagements à réaliser	41 003,92	92 297,06
Banques	1 983 036,34	0,00	1 983 036,34	1 900 934,57	Aide du financeur à la RTT	14 088,00	75 261,00
Caisses	412,66	0,00	412,66	336,34	TOTAL III	55 091,92	167 558,06
Charges à régulariser	80 796,06	0,00	80 796,06	109 663,41	Emprunts et dettes financières	110 515,29	143 211,79
					Fournisseurs	208 925,38	288 809,15
					Dettes fiscales et sociales	857 241,05	848 491,73
					Autres dettes de fonctionnement	300 700,44	304 962,48
					Produits à régulariser	10 156,78	17 395,56
TOTAL II	3 763 633,25	7 866,00	3 755 767,25	3 383 848,44	TOTAL IV	1 487 538,94	1 602 870,71
TOTAL GENERAL	6 839 088,93	2 271 614,67	4 567 474,26	4 230 271,49	TOTAL GENERAL	4 567 474,26	4 230 271,49

COMPTE DE RESULTAT 2012 L'AD PEP 91

	2012	2011
Produits d'exploitation		
Production de services	2 948 102,09	3 218 600,04
Produits de la tarification	8 300 057,43	8 173 937,44
Participations diverses	39 577,10	31 269,35
Montant net du chiffre d'activités	11 287 736,62	11 423 806,83
Subventions d'exploitation	236 297,41	342 646,74
Reprises sur provisions et amortissements	265 789,66	103 458,33
Report des ressources non utilisées	135 588,14	40 819,02
Transferts de charges et autres produits	97 411,89	72 696,33
Total (I) des produits d'exploitation	12 022 823,72	11 983 427,25
Charges d'exploitation		
Achats et charges externes	4 210 325,78	4 396 570,34
Impôts, taxes et versements assimilés	571 220,82	529 268,42
Salaires et charges sociales	6 123 896,59	5 937 066,88
Dotations aux amortissements et aux provisions		
<i>sur immobilisations : dotations aux amortissements</i>	210 293,50	217 192,20
<i>sur immobilisations : dotations aux provisions</i>	0,00	100,00
<i>sur actif circulant : dotations aux provisions</i>	7 866,00	11 243,92
<i>pour risques et charges : dotations aux provisions</i>	389 778,00	36 663,00
Engagements à réaliser sur ressources affectées	23 122,00	92 297,06
Autres charges	100 624,43	76 385,12
Total (II) des charges d'exploitation	11 637 127,12	11 296 786,94
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	385 696,60	686 640,31
Produits financiers		
Autres intérêts et produits assimilés	85,56	162,83
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	10 583,77	13 086,17
Total (III) des produits financiers	10 669,33	13 249,00
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	5 850,34	7 927,69
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total (IV) des charges financières	5 850,34	7 927,69
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	4 818,99	5 321,31
3. RÉSULTAT COURANT (I - II + III - IV)	390 515,59	691 961,62
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	0,00	3 003,00
Sur opérations en capital	68 972,97	53 527,60
Reprises sur provisions et transferts de charges	19 579,00	1 011,00
Total (V) des produits exceptionnels	88 551,97	57 541,60
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	0,00	13 216,97
Sur opérations en capital	1 166,92	2 569,83
Dotations aux amortissements et aux provisions	11 794,04	0,00
Total (VI) des charges exceptionnelles	12 960,96	15 786,80
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	75 591,01	41 754,80
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	12 122 045,02	12 054 217,85
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	11 655 938,42	11 320 501,43
EXCEDENT	466 106,60	733 716,42
DEFICIT		



La solidarité en action

Les PEP 91
Inspection académique
91012 EVRY Cedex
Tél. 01.69.11.23.83 - Fax. 01.60.86.16.36
E-mail : lespep91@lespep.org

AD PEP 91

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition des résultats de l'exercice, dont le total est de 4.567.474,26 euros, et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le montant net du chiffre d'activités est de 11.287.736,62 euros, et dégagant un excédent de 466 106,60 euros.

L'exercice a une durée de douze mois, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

I. MODES ET METHODES D'EVALUATION

1.1 Hypothèses de base

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels, dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan comptable général 2005.

1.2 Méthodes des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en euros.

C.R.E.A.
VISA
POUR IDENTIFICATION

1.3 Règles générales de présentation des comptes

L'Association se conforme aux dispositions de l'article 432-1 du Code de commerce, adapté par le règlement n°99-01 du Comité de la réglementation comptable (« plan comptable des associations et fondations gestionnaires d'établissements sociaux et médico-sociaux privés »), précisé par l'avis n°2007-04 du CNC du 4 mai 2007 et spécifié par l'arrêté du 12 décembre 2007 (paru au J.O. du 20 décembre), ainsi que des règlements du Comité de la réglementation comptable, relatifs aux modifications apportées au plan comptable général 1999, applicables à la clôture de l'exercice.

En outre le plan utilisé est conforme aux dispositions du plan comptable de la Fédération des PEP.

II. METHODES GENERALES

2.1. Présentation des comptes

L'association est régie par la loi du 1er Juillet 1901.

Outre son siège social et son service Enfance/Jeunesse, elle intègre une Direction générale et six établissements qui relèvent du secteur médico-social et dont les recettes résultent de la détermination de prix de journées :

1. acceptés par la Délégation territoriale de l'Essonne de l'Agence Régionale de Santé Ile de France pour les établissements suivants :
 - le CMPP - 42, rue Marx Dormoy - 91300 MASSY
 - l'IME « André Nouaille » - 45, rue de Vilgénis - 91300 MASSY
 - le SESSAD « Alain Richard » - 19, avenue des Indes - 91940 LES ULIS
 - l'IMPro « Roger Lecherbonnier » - 37, rue Jacques Duclos - 91120 PALAISEAU
 - le SESSAD « Arlette Favé » - 11, avenue Carlet - 91380 CHILLY-MAZARIN
2. acceptés par le Conseil Général de l'Essonne pour l'établissement suivant :
 - Hurepoix Multiservices - 24, rue Denis Papin - 91240 ST MICHEL SUR ORGE

2.2. Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur valeur d'acquisition (prix d'achat et frais d'installation, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

2.3. Amortissements des immobilisations

Il est fait application des nouvelles règles comptables sur les amortissements. Les durées d'amortissement des biens non décomposables ont été conservées en fonction des durées d'usage au lieu de la durée réelle d'utilisation.

La méthode par composants est appliquée sur le bâtiment dont l'Association est propriétaire.

Les amortissements sont calculés suivant la durée d'usage des biens.

<i>Intitulé</i>	<i>Durée d'amortissement</i>
Logiciels	1 à 3 ans
Bâtiments et leurs composants	15 à 30 ans
Matériel d'exploitation	5 ans
Installations et agencements	5 à 10 ans
Matériel de transport	3 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier	8 à 10 ans

2.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

III. CHANGEMENT DE METHODES

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

IV. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	78 787,51	707,00	16 552,99	62 941,52
Immobilisations corporelles	2 983 606,22	156 640,47	163 901,77	2 976 344,92
Immobilisations financières	32 348,02	8 244,22	4 423,00	36 169,24
TOTAL	3 094 741,75	165 591,69	184 877,76	3 075 455,68
<i>Dont établissements</i>	<i>2 805 697,66</i>	<i>165 577,34</i>	<i>113 982,58</i>	<i>2 857 292,42</i>
<i>Dont secteur propre</i>	<i>289 044,09</i>	<i>14,35</i>	<i>70 895,18</i>	<i>218 163,26</i>

1. Les augmentations significatives des immobilisations sont générées :

a. par des achats non subventionnés :

- de matériel de transport (62.782,94 euros), correspondant à trois CLIO au SESSAD Arlette Favé pour 33.592,50 euros, une CLIO à l'IMPRO pour 15.044,94 euros, un Ford Transit d'occasion à l'IME pour 14.145,50 euros.
- d'installations diverses (36.001,81 euros), principalement au CMPP de Massy (rénovation cage d'escalier) pour 21.239,07 euros, à l'IME André Nouaille (câblage informatique et rénovation de bureau) pour 9.262,74 euros et au SESSAD Arlette Favé (nouvelle installation téléphonique) pour 5.500,00 euros.
- de matériels informatiques (18.366,16 euros) par l'achat d'ordinateurs principalement à l'IMPRO Roger Lecherbonnier (9.118,72 euros), au CMPP (4.074,90 euros) et à l'IME André Nouaille (3.274,65 euros).
- de mobilier et matériel divers (9.063,56 euros) dont les équipements d'aménagement de classe à l'IME André Nouaille pour 4.921,87 euros, ainsi que du mobilier de bureau au CMPP pour 2.546,34 euros.
- d'équipements techniques (9.305,20 euros), principalement à Hurepoix Multiservices (échafaudage) pour 3.020,38 euros et à l'IMPRO Roger Lecherbonnier (friteuse et borne de détection) pour 2.528,55 euros.

b. par des achats financés par des subventions :

Les investissements subventionnés par la taxe d'apprentissage sont concentrés sur l'IMPRO Roger Lecherbonnier en 2012. Ils se sont élevés à 21.120,80 euros, dont 15.375,29 euros de matériels et équipements (matériel d'atelier blanchisserie, garage à motos et aire d'évolution pliable). Voir également le § VII Subventions d'investissement

2. Les sorties d'immobilisations correspondent principalement à :

- des mises au rebut :
 - au CMPP pour 23.451,84 euros dont 16.100,64 euros de travaux anciens.
 - au service Enfance Jeunesse pour 55.675,18 euros correspondant à des logiciels anciens pour 16.552,99 euros, une installation téléphonique pour 5.966,05 euros, du matériel de bureau et d'informatique pour 21.744,95 euros ainsi que du mobilier pour 11.411,19 euros.
 - au SESSAD Arlette Favé pour 2.734,94 euros correspondant à un copieur.
- des reprises correspondantes :
 - à des ventes de véhicules totalement amortis :
 - au SESSAD Arlette Favé (41.416,41 euros)
 - à l'IME André Nouaille (21.311,58 euros)
 - à l'IMPRO Roger Lecherbonnier (18.522,56 euros)
 - au Service Enfance Jeunesse (15.220 euros)

- à des sorties d'équipements techniques à Hurepoix Multiservices suite à un vol de matériel (2.122,25 euros).

V. TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	75 897,20	1 448,35	16 552,99	60 792,56
Immobilisations corporelles	2 172 421,50	193 269,46	162 734,85	2 202 956,11
TOTAL	2 248 318,70	194 717,81	179 287,84	2 263 748,67
<i>Dont établissements</i>	<i>2 031 503,78</i>	<i>184 636,55</i>	<i>110 415,92</i>	<i>2 105 724,41</i>
<i>Dont secteur propre</i>	<i>216 814,92</i>	<i>10 081,26</i>	<i>68 871,92</i>	<i>158 024,26</i>

Une dotation exceptionnelle a été enregistrée à Hurepoix Multiservices pour 881,80 euros.

VI. COUT DE PRODUCTION DES IMMOBILISATIONS

L'association n'a pas produit d'immobilisations pour elle-même.

VII. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Mouvements bruts	A	B	C	D
Origine	Subventions au début de l'exercice	Augmentations nouvelles subv. d'investissement	Diminutions solde des subv. d'investissement	Subventions cumulées à la fin de l'exercice
Subv. CR IDF	104 000,00			104 000,00
Subv. CG 91	171 710,67			171 710,67
Subv. Communes	39 222,99			39 222,99
Subv. Organismes privés	13 800,00			13 800,00
Subv. Taxe d'apprentissage	242 501,97	21 120,80		263 622,77
TOTAL	571 235,63	21 120,80	0,00	592 356,43

Les subventions reçues par Hurepoix Multi-Services au titre des équipements sont comptabilisées dans le poste «subventions d'investissement» et rapportées au compte de résultat au prorata du montant des amortissements des travaux et des matériels financés.

L'IMPro a perçu pour 59.024,35 euros de taxe d'apprentissage.

L'ensemble a financé des dépenses consacrées à l'apprentissage (37.903,55 euros) et des investissements (21.120,80 euros).

La quote-part des subventions d'investissement affectées en 2012 au compte de résultat se monte à 48.792,22 euros et se trouve en « produits exceptionnels sur opération de capital ».

La nature des soldes nets des subventions d'investissement (205.134,51 euros) restant à affecter au compte de résultat se décompose en :

- Conseil Régional IDF : 50.857,58 euros
- Conseil Général de l'Essonne : 97.457,63 euros
- Organismes privés : 6.100,00 euros
- Taxe d'apprentissage : 50.719,30 euros

VIII. TABLEAU DES PROVISIONS

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Provisions cumulés à la fin de l'exercice
Provisions pour retraite	435 871,00	123 713,00	79 370,00	480 214,00
Provisions pour travaux	0,00			0,00
Provisions pour litiges	0,00			0,00
Provisions pour charges	118 245,10	266 065,00	175 175,74	209 134,36
Provisions pour risques	50 287,99	0,00	0,00	50 287,99
Sous total	604 404,09	389 778,00	254 545,74	739 636,35
Dépréciation des créances	11 243,92	7 866,00	11 243,92	7 866,00
TOTAL	615 648,01	397 644,00	265 789,66	747 502,35
<i>Dont établissements</i>	<i>594 620,09</i>	<i>389 123,00</i>	<i>248 606,74</i>	<i>732 050,35</i>
<i>Dont secteur propre</i>	<i>24 113,92</i>	<i>8 521,00</i>	<i>17 182,92</i>	<i>15 452,00</i>

Les engagements d'indemnités de départ en retraite sont calculés de manière statistique en retenant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées.

Les hypothèses retenues sont conformes à la méthode FG PEP appliquée à toutes les entités à savoir :

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans ;
- faible taux de remplacement du personnel permanent ;
- taux d'actualisation arrêté à 3,3 % (4,6 % en 2011);
- taux de progression des salaires plafonné à 1,8 % (idem 2011).

Le calcul des indemnités de départ en retraite tient compte des charges connexes aux salaires, arrondies à 58 % (idem 2011).

Les provisions pour charges diverses concernent des crédits non reconductibles touchant à des crédits pour l'évaluation externe et la gratification des stagiaires.

C.R.E.A.
VISA
POUR IDENTIFICATION

Les autres provisions pour risques concernent des facturations antérieures à l'exercice 2012 en attente suite à des problèmes de notification d'orientation de la MDPH.

Les dépréciations des créances traduisent le risque de non recouvrement de facturations de séjours en centres de vacances encore dues par les familles au Service Enfance/Jeunesse.

IX. TABLEAU DES FONDS DEDIES

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Fonds dédiés au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Fonds dédiés à la fin de l'exercice
Sur subvention de fonctionnement	79 887,06	5 000,00	62 005,14	22 881,92
Sur dons manuels	12 410,00	18 122,00	12 410,00	18 122,00
Sur aides à la RTT	75 261,00	0,00	61 173,00	14 088,00
TOTAL	167 558,06	23 122,00	135 588,14	55 091,92

Les fonds dédiés sur aide à la RTT correspondent aux tableaux validés jadis par la DDASS. Leur évolution dépend de la seule décision du financeur.

X. ECHEANCIER DES CREANCES ET DES DETTES

Créances	Montant Brut	Echéances		Dettes	Montant Brut	Echéances	
		- d'1 an	+ d'1 an			- d'1 an	+ 1 an
Prêts construction	12 193,70	0,00	12 193,70	Emprunts	110 515,29	32 214,17	78 301,12
Autres immobilisations financières	23 975,54	23 975,54	0,00	Fournisseurs	208 925,38	208 925,38	0,00
Autres créances de l'actif circulant				Dettes fiscales et sociales	857 241,05	857 241,05	0,00
- usagers	1 548 885,35	1 548 885,35	0,00	Autres dettes	300 700,44	300 700,44	0,00
- autres	150 502,84	150 502,84	0,00	Produits à régulariser	10 156,78	10 156,78	0,00
Charges à régulariser	80 796,06	69 410,86	11 385,20				
TOTAL	1 816 353,49	1 792 774,59	23 578,90	TOTAL	1 487 538,94	1 409 237,82	78 301,12

C.R.E.A.
VISA
POUR IDENTIFICATION

XI. FILIALES ET PARTICIPATIONS

L'association ne détient pas de titres de filiales ou de participations au sens des articles L. 233-1 et suivants du Code de commerce.

XII. DIRIGEANTS : REMUNERATIONS, AVANCES ET CREDITS

Aucune avance et aucun crédit n'ont été consentis aux dirigeants de l'association.

Les trois plus hauts cadres dirigeants de l'association sont bénévoles et n'ont perçu aucune rémunération au cours de l'année 2012.

XIII. METHODE DE CALCUL DES AMORTISSEMENTS ET DES PROVISIONS

Les méthodes n'ont pas changé d'un exercice à l'autre.

XIV. COUT DE PRODUCTION DU STOCK

L'association ne détenait aucun stock au 31 décembre 2012.

XV. CHARGES CONSTATES D'AVANCE PRODUITS A RECEVOIR SUR CREANCES.

1. Frais de premier établissement

Le total des dépenses hors investissement engagées pour permettre l'ouverture de la structure Hurepoix Multi-Services, financée par le Conseil Général et constatées, au titre de frais de 1^{er} établissement, s'élevait initialement à 93.703,65 euros.

Après affectation en 2012 d'une quote-part au compte de résultat (16.457,69 euros), elles se montent à 27.872,89 euros au 31 décembre 2012.

G.R.E.A.
VISA
POUR IDENTIFICATION

2. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance, autres que celles décrites ci-dessus, s'élèvent à 52.923,17 euros qui se décomposent en :

- loyers pour 9.896,14 euros.
- contrats de maintenance pour 18.013,31 euros.
- charges externes pour 14.244,22 euros.
- autres charges concernant des frais de formation professionnelle au CMPP, à l'IMPRO et à l'IME pour 9.393,50 euros.

3. Produits à recevoir

Les produits à recevoir en fin d'exercice sont principalement constitués par :

- des factures à établir aux caisses d'assurance (574.533,13 euros).
- des créances sociales pour 57.598,12 euros concernant des IJ prévoyance et des remboursements de formation professionnelle.
- des versements de subventions attendus pour 51.766,95 euros exclusivement au siège et concernant le dossier des AVS.

XVI. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE CHARGES A PAYER SUR DETTES

1. Produits constatés d'avance (compte 487)

Les produits constatés d'avance figurent au passif du bilan pour 10.156,78 euros et ils concernent principalement des subventions à affecter au Siège (6.272,00 euros) et à l'IME (3.884,78 euros).

2. Charges à payer sur dettes

Les charges à payer en fin d'exercice sont principalement constituées par les rubriques :

- factures fournisseurs non parvenues pour 53.891,79 euros.
- dettes provisionnées pour congés à payer et charges connexes pour 357.527,00 euros.
- autres dettes sociales et fiscales pour 92.049,92 euros.
- charges à payer diverses pour 84.604,23 euros (dont 83.529,00 euros de charges locatives du CMPP attendues).

XXI. PRODUITS D'ACTIVITES

Les produits d'activités de l'exercice 2012 s'élèvent à 11.287.736,62 euros et se répartissent de la manière suivante :

- Produits de la tarification : 6.883.066,09 euros
- Dotation Globale : 1.416.991,34 euros (SESSAD)
- Production de services : 2.948.102,09 euros (Service Enfance Jeunesse)
- Participations diverses : 39.577,10 euros dont 27.947,10 euros de produits de chantier à Hurepoix Multiservices.

XXII. FONDS ASSOCIATIFS

VARIATION DES FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE				
	Montant à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Montant à la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise	61 646,75	0,00	0,00	61 646,75
Réserves	300 000,00	200 000,00	0,00	500 000,00
Report à nouveau	173 164,77	124 278,65	208 800,00	88 643,42
Résultat comptable de l'exercice	124 278,65	118 618,92	124 278,65	118 618,92
FONDS PROPRES	659 090,17	442 897,57	333 078,65	768 909,09
VARIATION DES AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
Réserves sous contrôle tiers financeurs				
Excédents affectés aux mesures d'exploitation	91 204,01			91 204,01
Excédents affectés à l'investissement	558 755,42		50 000,00	508 755,42
Excédents affectés à la couverture du BFR	438 363,20			438 363,20
Réserve de compensation	52 031,80	183 352,59	65 722,57	169 661,82
Total des réserves	1 140 354,43	183 352,59	115 722,57	1 207 984,45
Report à nouveau sous contrôle des tiers financeurs				
AN dépenses inopposables aux financeurs	-731 248,92	63 011,20	19 440,71	-687 678,43
RAN excédentaire en attente d'affectation	585 469,54	726 919,88	657 647,45	654 741,97
RAN déficitaire en attente d'affectation	-778 812,83	769 029,23	331 264,40	-341 048,00
Résultat de l'exercice	609 437,77	347 487,68	609 437,77	347 487,68
Total RAN	-315 154,44	1 906 447,99	1 617 790,33	-26 496,78
Provisions réglementées et subventions d'investissement sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement	232 805,93	21 120,80	48 792,22	205 134,51
Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	19 579,00	0,00	19 579,00	0,00
Autres provisions réglementées	118 763,54	10 912,24		129 675,78
Total	371 148,47	32 033,04	68 371,22	334 810,29
Total Général	1 855 438,63	2 564 731,19	2 134 962,77	2 285 207,05

Les différents postes des fonds associatifs ont été mouvementés en 2012 conformément aux décisions prises lors de la dernière assemblée générale.

A ce jour les affectations des résultats des exercices 2011 (sauf CMPP) pour les établissements conventionnés n'ont pas été transmis par l'ARS ou le Conseil Général.

XXIII. EFFECTIFS

La convention collective du 15 mars 1966 est appliquée à l'ensemble du personnel, à l'exception du personnel embauché pour les séjours de classes de découverte ou de centre de vacances pour lequel la convention appliquée est celle de l'animation socioculturelle de 1989.

Au 31/12/2012	Secteur		Total	au 31/12/2011
	conventionné	non conventionné		
En nombre	161	13	174	177
En ETP	137,40	9,20	146,60	130,92

Au 31/12/2012	Secteur		Total	
	conventionné	non conventionné		
Fonctionnaires	16	1	17	20
Détachés	3	1	4	4
CCN 66	142	11	153	153
CCN 89	0	0	0	0
Total	161	13	174	177

XXIV. DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, le volume d'heures de formation cumulées au 31 décembre 2012, relatif aux droits acquis et non exercés est de 11 608 heures.

XXV. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Aucune contribution volontaire en nature n'a été comptabilisée au cours de l'exercice 2012. Elles concernent essentiellement le bénévolat des administrateurs, présents aux fréquentes réunions du bureau et du conseil d'administration.

C.R.E.A.
VISA
POUR IDENTIFICATION